

VENTE				
Prix de vente	<u>Mandat Simple</u>		<u>Mandat Confiance</u>	
	Montant des honoraires appliqués au net vendeur		Montant des honoraires appliqués au net vendeur	
	<i>A la charge de l'acquéreur</i>		<i>A la charge de l'acquéreur</i>	
De 40.001 € à 300.000 €	5,00% HT	6,00% TTC	4,58% HT	5,50% TTC
De 301.000 € à 899.000 €	4,17% HT	5,00% TTC	3,75% HT	4,50% TTC
De 900.000 € à 1.199.000 €	3,75% HT	4,50% TTC	3,33% HT	4,00% TTC
Au-delà de 1.200.000 €	3,33% HT	4,00% TTC	2,92% HT	3,50% TTC
Estimation	100 HT	120 TTC	100 HT	120 TTC
Parking/Grenier	2.500 HT	3.000 TTC	2.500 HT	3.000 TTC

Résumé : La loi ALUR a instauré un plafonnement des honoraires de location imputés aux locataires, applicable à compter du 15 SEPTEMBRE 2014.

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2023.....

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 12 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12€ / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et négociation	200€ TTC
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12€ / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi en juin 2023

VERSAILLES / LE CHESNAY / ROCQUENCOURT / VIROFLAY